



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV246 - 28 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Rectorat de l'académie de Créteil

2015268-0016 - arrêté portant délégation de signature à Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil

Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

2015264-0024 - arrêté n° 2015-007 ADM modifiant l'arrêté n° 2015-001 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)



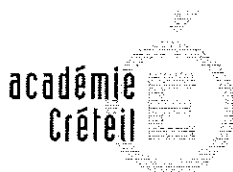
PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015268-0016

Signé le vendredi 25 septembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature à Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef
de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 25 septembre 2015 portant délégation de signature
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2015 nommant madame Aude BORDE-COURTIVRON attachée principale d'administration, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 22 juin 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2015 nommant madame Sonia LATCHOUMANIN-LATCHIMY attachée principale d'administration au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 1998 nommant monsieur Bernard DOUMENQ, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel CARRINCAZEUX, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015 nommant monsieur Alain VERRIERE attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Lynda LEHTIHET attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 août 1990 nommant madame Michèle MERCIER, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrête rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2007, nommant madame Isabelle DENTIN, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 31 janvier 2011 nommant madame Lydia FONTE, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aude BORDE-COURTIVRON, délégation de signature est donnée

à :

- Madame Sonia LATCHOUMANIN-LATCHIMY, adjointe au chef de division,
- et Monsieur Vincent ALBAUD, adjoint au chef de division et chef de service,

- Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Lynda LEHTIHET
- et Valérie MATOULET-CAMMAS,
- et messieurs Denis ALTHAPARRO, Emmanuel CARRINCAZEAX et Alain VERRIERE chefs de service,

- Mesdames Lucette DENTIN, Michèle MERCIER et Béatrice SMAILI,
- et Monsieur Bernard DOUMENQ, chargés de mission,

- et à Madame Lydia FONTE, adjointe au chef de service de la D.P.E. 2

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

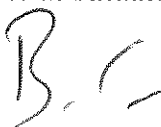
ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 29 juin 2015.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 septembre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015264-0024

Signé le lundi 21 septembre 2015

Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

arrêté n° 2015-007 ADM modifiant l'arrêté n° 2015-001 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

**ARRETE n°2015-007 ADM,
modifiant l'arrêté n°2015-001 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC).**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2015 nommant Madame Alexandra ENGELBRECHT secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et concours de Paris, Créteil et Versailles.

VU l'arrêté n°2015-001 ADM du 20 avril 2015 portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles.

ARRETE :

Article 1 :

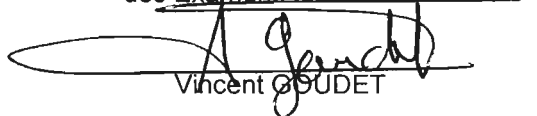
Les mots « **Madame Pauline MAINDON**, chef de la division des concours par intérim » de l'article 1 de l'arrêté n°2015-001 du 20 avril 2015 sont remplacés par les mots « **Madame Pauline MAINDON**, chef de la division des concours »

Article 2:

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Arcueil, le 21 septembre 2015.

Le Directeur du Service Interacadémique
des Examens et Concours


Vincent GOUDET

Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :

Madame Pauline MAIINDON, chef de la division des concours

